SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N° 36 - Novembre 2004

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 7,6 Euros

Editorial

En août 1990 des membres du Comité Loire Vivante remontaient la Loire, de l'estuaire jusqu'aux frayères de l'Allier, dans le cadre d'une opération intitulée "La remontée du saumon", afin d'attirer l'attention sur les nombreux obstacles, de toutes natures, auxquels se heurtent les grands migrateurs.

En décembre 1993, "SOS Loire Vivante" organisait à Brioude un colloque "Des Saumons et des Hommes" réunissant administrations, pêcheurs, associations, entreprises, tous concernés par l'avenir du saumon, souche Loire-Allier.

En janvier 1994, le Plan Loire Grandeur Nature voyait le jour avec, entre autre, la mise en place de mesures convergentes pour sauver le saumon de Loire : amélioration des franchissements ou effacement d'obstacles majeurs, réalisation d'une salmoniculture sur le Haut-Allier.

Simultanément, décision était prise d'arrêter toutes pêches du saumon dans le bassin de la Loire.

En juillet 2001, la salmoniculture de Chanteuge était inaugurée avec pour mission de recoloniser l'ensemble du bassin en saumons de souche Loire-Allier. Les premiers résultats attendus sont de voir 1200 adultes regagner les frayères d'amont en 2005. Les décomptes de ces dernières années sont encourageants.

Enfin, depuis juillet 2001, la Commission européenne finance le projet LIFE-Nature "Sauvegarde du grand saumon de Loire", d'une durée de quatre ans.

L'intérêt de tous ces efforts est de conserver cette souche de saumon qui était condamnée à disparaître ce qui aurait été une véritable catastrophe biologique. L'intérêt aussi est de constater, avec le recul, l'évolution d'une action écologiste vers des décisions politiques puis des réalisations techniques et scientifiques. Un jour viendra où la pêche du saumon pourra reprendre, pour tous, preuve qu'écologie et économie ne sont pas forcément antinomiques.

Jacques Zeimert

Prélèvement d'eau en Loire pour l'irrigation du Val d'Authion

Cette affaire couvait depuis un certain temps et l'on pouvait espérer que le bon sens l'emporterait. Les associations de protection de l'environnement avaient fait des dépositions qui avaient retenu l'intérêt du commissaire enquêteur, comme de nombreuses autres dépositions. Remarques et suggestions ont été transmises au pétitionnaire pour éléments de réponse, comme c'est la règle, mais le commissaire enquêteur a été dans l'obligation de constater "qu'aucune réponse n'est apportée aux inquiétudes ou réserves émises durant l'enquête". A quoi servent les enquêtes publiques ? (Cf. lettre N° 26) Informée de ce refus, l'Administration aurait pu, dans la phase finale de l'instruction du dossier, amender quelque peu les éléments de celui-ci en tenant compte des observations les plus pertinentes. Il n'en a rien été.

En la circonstance et devant les graves conséquences d'une telle autorisation, trois associations importantes en matière de protection de l'environnement ont décidé de s'unir pour porter le différent qui les oppose au Préfet devant le Tribunal Administratif. Ci dessous, le texte remis aux journalistes lors de la conférence de presse du 29 octobre 2004

Un vaste projet concernant l'irrigation du bassin de l'Authion a fait l'objet d'une instruction réglementaire et a donné lieu, début août, à la signature d'un arrêté préfectoral d'autorisation.

Ce projet, porté par l'Entente interdépartementale pour l'aménagement du bassin de l'Authion consiste, pour l'essentiel, à :

- créer une nouvelle station de popage d'eau en Loire à St Martin-dela-Place.
- réaliser un réseau d'alimentation tubulaire pour l'irrigation et d'autres services dans les secteurs de Beaufort/Jumelles/Brion,
- créer une station de pompage dans l'Authion pour alimenter ce réseau d'alimentation.

Coût estimé de ce projet : environ 14,4 millions d'Euros (devenu 17 m€, lors de la réunion du Conseil général du 26 octobre, soit 18 % d'augmentation en 5 mois !)

Les trois associations "Sauvegarde de l'Anjou", "Fédération de Pêche de Maine-et-Loire" et "Sauvegarde de la Loire angevine" ne peuvent accepter qu'une suite favorable ait été donnée à une telle demande car le dossier soumis à enquête publique présente d'importantes lacunes et le projet porte gravement préjudice à l'environnement et à l'hydrosystème ligérien. En outre, les nombreuses interrogations posées par l'instruction réglementaire du dossier n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes.

Inconséquences d'un prélèvement supplémentaire en Loire

En premier lieu, une augmentation considérable des prélèvements d'eau en Loire. Actuellement l'Entente dispose de deux stations de pompage d'eau en Loire, à St Patrice-sur-Loire (37) et à Varennes-sur-Loire (49) avec des autorisations de prélèvement respectivement de 0,5 m3/s et 1 m3/s soit un total de 1,5 m3/s. La demande formulée par l'Entente consiste à réaliser une nouvelle station de pompage à St Martin-de-la-Place, pouvant prélever 3,2 m3/s et à réduire un peu les prélèvements de St Patrice et de Varenne pour les ramener respectivement à 0.2 m3/s et 0.35 m3/s. Au total. la nouvelle demande s'élève donc à un prélèvement total de 3,75 m3/s. Il s'agirait donc de multiplier par 2,5 les prélèvements d'eau de Loire pour alimenter l'irrigation du bassin de l'Authion.

Il n'y a aucune prise en compte des incidences d'un tel prélèvement sur les autres usages de l'eau, en particulier pour les besoins en eau potable des populations. En aval, il y a quatre prélèvements importants : Le Thoureil et Montjean pour le sud Loire, Les Ponts-de-Cé pour l'agglo. angevine puis Nantes.

Tout prélèvement supplémentaire en Loire ne peut conduire, en période de faible débit, qu'à une dégradation de la qualité d'eau du fleuve qui doit, en priorité, être réservée pour l'alimentation en eau potable.

Prélèvement d'eau en Loire pour l'irrigation du Val d'Authion (suite)

Un second enjeu est la préservation de la nappe profonde du Cénomanien qui constitue une réserve d'eau de grande qualité et qui est, ou devrait être, prioritairement réservée à l'alimentation en eau potable des populations. Le décret 2003-869 du 11 septembre 2003, a d'ailleurs classé cette nappe en zone de répartition des eaux où la police des prélèvements d'eau a vocation à être renforcée. Or, à l'heure actuelle, de nombreux prélèvements pour l'irrigation se font dans cette nappe sans aucune limitation, ni sécurité. Le fait d'affirmer que les prélèvements en Loire se substitueront aux prélèvements actuels dans le Cénomanien n'est absolument pas crédible car :

- l'estimation des prélèvements dans le Cénomanien est de 0,6 m3/s ; alors pourquoi demander de passer de 1,5 à 3,75 m3/s en Loire ?
- l'arrêt de prélèvement dans le Cénomanien est illusoire puisqu'il est prévu qu'en cas de restriction des prélèvements en Loire, en période d'étiage, ceux-ci seront poursuivis dans la nappe profonde. Le président du C.G. n'a d'ailleurs pas manqué de relever cette anomalie lors de la réunion du 26 octobre.

Gaspillage de l'eau ... et des fonds publics

Aucune stratégie en faveur d'une économie d'eau en matière d'irrigation n'est envisagée. Même la distribution sous canalisation, qui devrait pourtant conduire à une moindre perte, est traduite par une augmentation du besoin La demande de 3,75 m3/s pour l'irrigation est à comparer aux 1,8 m3/s prélevés par l'usine d'eau potable des Ponts-de-Cé pour alimenter plus de 250 000 habitants de l'agglomération angevine.

Bien que, dans l'état actuel des choses, les surfaces irriguées soient considérées comme ne devant pas augmenter, l'Entente estime que de nouveaux besoins pourraient voir le jour pour des secteurs comme La Ménitré, les Rosiers, etc., tout en reconnaissant que les études ne sont qu'en cours. Les calculs sont aussi effectués avec une volonté de "tou-jours plus, il en restera toujours quel que chose".

Dans un souci d'économie d'eau, le préfet avait, par arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2001, demandé à l'Entente qu'une étude sur ce sujet soit terminée pour décembre 2003. Celle-ci n'a pas été réalisée, n'est toujours pas réalisée et devrait l'être pour le 31 décembre 2004 !!! La priorité des priorités est pourtant l'économie d'eau. Comment le citoyen peut-il accepter de se voir interdire d'arroser ses quelques mètres carrés de pelouse alors qu'il voit des champs entiers arrosés en plein après midi ?

Enfin, des fonds publics sont utilisés d'une façon occulte puisque l'enquête d'intérêt général n'a donné lieu à aucun dossier soumis à l'avis du public. Quel est le coût de chacun des trois grands éléments de ce dossier, quelles sont les sources de financement, qui assumera les frais de fonctionnement, quelle sera la contribution des bénéficiaires qui ne sont estimés qu'à une soixantaine ? (alors qu'il y a plusieurs centaines d'irrigants dans la vallée de l'Authion).

Conclusion

Les services de l'Etat, à des degrés divers, ont émis des avis réservés à l'égard de ce dossier. La mission déléguée de bassin, normalement incontournable, a même refusé de se prononcer sans avoir des informations complémentaires qu'elle avait demandées mais qu'elle n'a jamais eues.

Le préfet a pris un arrêté d'autorisation avec une célérité exceptionnelle en période de congés estivaux (sous quelles pressions ?), moyennant quoi, ce dossier qui n'était pas recevable, tant sur les aspects techniques que réglementaires, voire financiers, n'aurait donc pas dû faire l'objet d'un avis favorable.

Le différents sont si nombreux et si profonds que les Associations requérantes ne pouvaient que demander au juge de dire le droit. Un recours a donc été déposé auprès du Tribunal Administratif de Nantes.

Toutefois, ces trois associations ne se contentent pas de faire de l'obstruction stérile puisqu'elles font ellesmêmes des propositions plus réalistes

En tout état de cause, le problème de l'irrigation, mais aussi celui de la gestion des cours d'eau du bassin-versant de l'Authion devraient être discutés, et résolu, dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin-versant de l'Authion.

Championnat de Moto-Nautisme sur la Maine

Fin septembre dernier, avaient lieu des Championnats de motonautisme en aval du pont de la Basse-Chaine. Il s'avère que, depuis l'aménagement du quai Tabarly, une partie du lit de la Maine, en rive droite, est à l'abri des courants ce qui favorise les phénomènes de sédimentation. La hauteur d'eau insuffisante, à cet endroit, pose des problèmes aux organisateurs pour les embarcations d'assistance et de secours. Les engins de course évoluant dans le lit principal n'ont pas de difficultés compte tenu d'une profondeur suffisante.

Début juillet, les différents partenaires ont été réunis pour examiner la possibilité de relever les clapets du seuil de Maine, au-delà de la hauteur contractuelle prévue par le règlement d'eau, afin de gagner quelques quarante centimètres de mieux. Deux mois avant la date de la compétition valent mieux que trois jours avant, comme cela avait été le cas en 2002, mais cela ne change pas grand-chose aux données du problème car, dans tous les cas, il faut accepter. En toute bonne fois, un rehaussement durant quelques jours et moyennant une progressivité de la remontée et de la descente des seuils peut être toléré.

Il n'en reste pas moins que se pose la question de l'avenir, question déjà posée par le représentant de la Sauvegarde de l'Anjou en 2002. En effet, s'il est envisagé de draguer l'endroit, ce travail est soumis à la législation de la loi sur l'eau. La procédure d'autorisation est longue, les solutions techniques complexes et onéreuses. Force est de constater, qu'en deux ans, le dossier n'a pas beaucoup évolué. Dernièrement, la presse s'est faite l'écho de pistes qui seraient explorées. Soit le dragage des sédiments avec, comme prévu, le difficile problème de la mise en oeuvre, de l'évacuation des sédiments et des coûts, soit de laisser évoluer la situation actuelle.

A noter que des ingénieurs de la D.D.E. avaient attiré l'attention sur ce phénomène de sédimentation lors de la conception du quai Tabarly, en vain. Maintenant, il s'agit d'assumer et plutôt de d'effectuer un curage qui devra être renouvelé régulièrement il serait sans doute plus sage de laisser la rivière trouver son nouveau point d'équilibre. Ainsi sont les lois de la Nature. Il faut les respecter ou il faut payer. Quant aux organisateurs du championnat en question, prévenus deux ans à l'avance, ils ont largement le temps d'aller naviguer ailleurs.

Schéma directeur pour le développement de la navigation sur la Loire

La Mission Val de Loire UNESCO a pris l'initiative de lancer la réalisation d'un schéma directeur pour le développement de la navigation sur la Loire.

Trois réunions ont eu lieu, les participants étaient nombreux et divers, chacun avec sa préoccupation mais, aussi, chacun avec le sentiment qu'il y avait des sources de financement potentielles et l'espoir qu'il pourrait en bénéficier. Cela faisait un beau patchwork d'intérêts particuliers, ce qui n'est pas blâmable en soit mais le tout est de savoir ce qu'on en fait à l'arrivée.

A titre d'exemple, on pouvait noter, lors de la dernière réunion de septembre : - un participant qui déclarait être prêt à lancer des projets de navigation commerciale à condition qu'on lui garantisse qu'il pourra toujours naviguer, que le fleuve sera balisé, qu'il y aura des débarcadères, etc.....En d'autres termes, faites tout, garantissez-nous tout car nous ne prenons pas de risques commerciaux.

- un autre participant militait pour des bateaux vikings à clins et à dérivesabre métallique permettant de naviguer avec un faible tirant d'eau. Et d'ajouter qu'il serait possible de promouvoir un chantier de construction, créant des emplois, sans trop savoir s'il y aurait des clients.
- il a été question, aussi, d'une bonne opportunité pour créer une école de moniteurs de voile avec diplôme officiel......mais que Jeunesse et Sport n'y porte pas d'intérêt. Est-ce étonnant? Peut-être y-a-t-il suffisamment d'écoles de voile et la Loire n'est peut-être pas un plan d'eau idéal pour cela? Il est permis de le penser.
- un intervenant a émis l'idée qu'en regroupant en un même lieu, les points d'information sur le tourisme, la Loire à Vélo et la navigation en Loire, on pourrait, ainsi, disposer de lieux ouverts aux touristes toute l'année.....(sic).

Le bureau d'étude, chargé du dossier, est pour le moins étonnant. L'analyse de la situation est effectuée en regard de son expérience dans sa spécialité (navigation côtière et navigation sur les canaux). A aucun moment, le responsable n'est parti de la Loire pour réfléchir à ce qui existe mais, au contraire, de ce qui se fait ailleurs pour décliner des solutions pour la Loire.

C'est ainsi que, concernant les

contraintes pour le développement des activités, le manque d'eau est systématiquement mentionné, y compris pour le canoë-kayak et les bateaux du patrimoine (futreaux). Un intervenant a renchéri pour se plaindre de ce manque d'eau et poser la question des barrages, pour en avoir plus.

C'est vouloir ignorer que le faible débit de la Loire, en étiage, est une de ses caractéristiques et qu'il faut faire avec, comme avec ses débits importants en période de crue. En outre, se plaindre du manque d'eau pour la navigation des bateaux du patrimoine (barques à fond plat) est un comble d'ignorance car ceux-ci ont justement été conçus pour tenir compte des faibles hauteurs d'eau.

Le même bureau d'étude a aussi évoqué l'intérêt du jet-sky comme moyen de secours en se référant aux services rendus en mer par ce type d'engin. Preuve flagrante qu'il n'a rien compris à la Loire et, si un ou de tels engins sont nécessaires, c'est à la protection civile d'en juger.

Pour conclure, le but de l'élaboration de ce schéma serait de mettre des "gardes fous" pour éviter le développement anarchique de tout et n'importe quoi, sur la Loire. L'idée en soit est louable, le fait d'avoir organisé ces réunions pour permettre à chacun de s'exprimer est une bonne chose, mais il va falloir maintenant trier le grain de l'ivraie. Toutes les idées lancées, à tout va l'eau, doivent être passées maintenant au crible de la sélection. Cela ne sera pas chose facile car le bureau d'étude semble avoir beau-

bureau d'étude semble avoir beaucoup plus une démarche de promotion de la navigation (comme si cela était la finalité de son contrat) plutôt que de sélection rigoureuse (ce qui serait plus en rapport avec le souci de l'excellence, essentiel pour un patrimoine de l'UNESCO). Il n'est très vraisemblablement pas aidé dans sa démarche par le positionnement des Directions départementales du tourisme qui ne jurent que par "produits touristiques", notion bien proche de production industrielle alors que c'est autre chose qu'il faudrait inventer.

La Loire, naviguée de tout temps mais jamais navigable, mérite, dans le domaine de la navigation comme dans bien d'autres, une stratégie nuancée, subtile et imaginative.

Brèves...au fil de l'eau

Seuils d'Ingrandes/Le Frêne

Une réunion du Comité technique de suivi a eu lieu le 23août, avec une faible participation des membres, compte tenu de la date.

Il s'agissait de prendre connaissance de la situation quelque peu préoccupante des ouvrages, après les crues de l'hiver.

En premier lieu, le creusement de fosses profondes, observé immédiatement en aval des échancrures, mi 2003, semble être stabilisé mais sans certitude car il a été observé que celles-ci évoluent en fonction des débits. Manifestement, ces fosses ne faisaient pas partie des hypothèses de l'étude. L'énergie hydraulique du fleuve, concentrée en ces endroits, se dissipe par un charriage important des sédiments. Une protection suffisante du fond du lit était-elle prévue, a-t-elle été effectuée ? La question reste posée.

La conséquence immédiate de ces désordres est que l'extrémité des seuils, coté échancrure, glisse.....dans les fosses. La géométrie des échancrure risquerait bien de changer, à moyen terme!

Un autre désordre constaté concerne le boudin du seuil amont, coté île Meslet, qui s'est déchiré et vidé de son sable. Il semblerait que les déchirures soient consécutives au passage des engins de travaux publics pour aller réaliser le seuil aval.

Enfin, une importante érosion de la rive de l'île Meslet, immédiatement en aval de l'accrochage du premier seuil, s'est produite en entraînant le déracinement et la chute de quelques peupliers, malgré le renforcement de la rive en technique végétale. La technique utilisée n'était peut-être pas optimale, les peupliers n'avaient peut-être rien à faire aussi près de la rive, il n'en reste pas moins qu' érosion il y a.

Durant cette réunion, l'accord était unanime pour considérer qu'il convenait d'intervenir, les avis étaient plus partagés sur les modes d'intervention. Depuis lors, pas de nouvelles du sujet.

Remodelage des épis.

Est-ce le sujet de réhaussement de la ligne d'eau qui le veut, mais, là aussi, pas de nouvelles.

Après une série de réunions "toutes a ffaires cessantes", en fin d'année 2003, le programme de travail et un

Brèves...au fil de l'eau

calendrier avait été esquissé (cf. lettre N° 34). Depuis cette époque, le projet de Bellevue a été remis en cause pour des raisons pertinentes (cf. lettre N° 35) et le comité de pilotage a décidé de surseoir à la réalisation de celui-ci. Est-ce que cette sage décision entraîne une décision de même nature pour le remodelage des épis de l'amont, dans la crainte de voir les sables remobilisés partir au fil de l'eau, passer Bellevue et alimenter l'estuaire pour y être dragués ?

Il serait grand temps de donner une information sur les nouvelles hypothèses de travail.

Mais ne serait-il pas grand temps de commencer, d'abord, par arrêter d'entretenir un chenal jusqu'à Nantes pour des navires de haute mer qui n'ont plus grand chose à y faire?

PPRi en révision.

PPRi = Plan de Prévention des Risques d'inondation. Le premier réalisé en Maine-et-Loire concernait le Val d'Authion et a été approuvé voilà tout juste quatre ans (29 nov. 2000). Ce document avait fait l'objet d'une longue négociation entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales pour aboutir à un consensus, bien que le Ministère de l'Environnement le considérait un peu trop laxiste.

Quatre années plus tard, ce qui est bien peu pour un document de planification, sous la pression d'élus locaux, le préfet a accepté que soit procédé à une modification de ce document réglementaire. Certes, il ne s'agirait que de révisions à la marge, de quelques modifications mineures, mais il est à craindre, qu'in fine, les modifications prennent de l'ampleur.

En novembre 1958, un décret portait application de règles applicables dans les parties submersibles de la Loire. Ce Plan des Surfaces Submersibles (PSS) a de moins en moins été appliqué au fil des ans avec les dérives de constructions anarchiques qui ont conduit le gouvernement à adopter le Plan Loire Grandeur Nature, en janvier 1994, et à publier le décret relatif au PPRi, en octobre 95.

C'était hier et, déjà, on commence à remettre en cause ces avancées significatives en matière de protection des personnes et des biens. Au rythme où vont les choses, gageons que, dans vingt ans, les PPRi seront devenus ce qu'étaient devenus les P.S.S.,des "papiers" ignorés de tous.

Pour preuve, le projet étonnant de la commune des Ponts-de-Cé de réaliser

une base nautique, à l'amont du pont Dumnacus, dans le lit endigué de la Loire et, peu ou prou, sur le domaine public fluvial. Il est vrai qu'entre l'usine d'eau potable et ce projet, il n'y a qu'un pas à franchir.....quant à la gestion des sites paysagers du patrimoine de l'UNESCO....

Pauvre Loire angevine......

La Loire, des anguilles et des hommes

Depuis les années 1980, il s'avère que les stocks d'anguilles européennes ont déclinés dans toutes les rivières d'Europe. Le bassin de la Loire, pourtant réputé pour son abondance n'est pas épargné. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons dans une prochaine lettre

Jean-Paul Gislard, en collaboration avec pêcheurs et scientifiques, vient de terminer un film dont le titre est "La Loire: des anguilles et des hommes." Pour ceux qui se souviennent du précédent film "La Loire de chez nous" c'est un rendez-vous à ne pas manquer. Les 2 et 3 décembre prochain, au cinéma Gaumont-Variétés, boulevard Foch - Angers.

Projections à 14H30 -16H30 -18H30 et 20H30

Communiqué de presse de France Nature Environnement - 25 octobre 2004

A l'occasion de la deuxième lecture devant l'Assemblée nationale du projet de loi de développement des territoires ruraux, un amendement, pour le moins contestable, a été déposé par plusieurs députés de la majorité et adopté contre l'avis du gouvernement et de Serge Lepeltier, le ministre de l'Environnement et du Développement Durable, qui a durement bataillé.

Cet amendement supprime le texte qui permettait de préserver certaines rivières fragiles, sur lesquelles tout nouvel ouvrage hydroélectrique était interdit. Les conditions environnementales qu'il met à la réalisation de microcentrales sur ces rivières, sont un leurre dans la mesure où les textes auxquels il renvoie sont dépourvus de toute portée normative. Contrairement à ce qu'il pourrait laisser croire, cet amendement ne limite pas aux seules communes, mais ouvre également à toute personne qui le souhaite, la possibilité de créer de nouveaux ouvrages sur les rivières actuellement protégées.

Il ouvre ainsi la porte à la dérivation de leurs eaux par des microcentrales, au mépris du bon sens écologique et énergétique. Alors que ces nouvelles installations n'engendreront aucun gain énergétique important, on autorise le massacre des rivières françaises de montagne, parmi lesquelles se comptent les dernières portions peu dégradées du territoire! Ce sera une atteinte de plus aux migrateurs et un bras d'honneur en direction des actions entreprises, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, par l'Etat, l'établissement Public Loire et l'Agence de l'eau, et couronnées de succès. Ce plan a, en particulier, permis la rénovation des populations des grands saumons ligériens.

Dans un pays comme la France où tous les sites hydroélectriques favorables ont été aménagés depuis longtemps, le développement de l'hydroélectricité ne peut se faire que d'une manière mesurée et dans le plus grand respect des milieux aquatiques.

La fédération France Nature Environnement s'insurge contre le dépôt et l'adoption par l'assemblée de cet amendement, en total désaccord avec l'obligation de prévenir la détérioration de l'état écologique des cours d'eau qui découle de la directive cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et qui a été introduite dans le code de l'environnement par la loi du 21 avril 2004.

La fédération nationale France Nature Environnement demande aux Sénateurs de repousser, lors de la deuxième lecture, cet amendement scélérat.

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS association loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Directeur de la publication : Jacques Zeimert président de La Sauvegarde de la Loire angevine
Rédacteur en chef : J. Zeimert - Impression : Dynadoc à St Barthélémy d'Anjou
Dépôt légal : Novembre 2004 - numéro ISSN : 1760-0162

SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

Lors du dixième anniversaire du Conservatoire des rives de la Loire, un colloque sur le thème"gestions de fleuves" était organisé les 20 et 21 février 2003. Cinq thématiques étaient abordées : l'écologie des vallées fluviales, les relations Hommes et fleuves, les paysages de fleuves, les patrimoines culturels fluviaux, les relations villes et fleuves. Pour chacun de ces thèmes, outre les interventions de conférenciers venus d'horizons très divers comme le Danemark, l'Allemagne, l'Espagne ou encore le Portugal, une table ronde réunissait quelques personnes, compétentes dans chacun de ces thèmes, pour des échanges d'idées sous l'animation du journaliste Denis Cheyssoux.

Lors de la table ronde Ecologie des vallées fluviales, Eric Binet, alors Directeur régional de l'Environnement des Pays de Loire, en évoquant la soirée Théma d'Arte qui avait eu lieu quelques temps avant sur le thème de la Loire, entraîna l'auditoire, au fil du fleuve, dans une évocation qui suscita un enthousiasme général. Instants de grande émotion que nous nous étions promis de vous faire partager, lorsque les actes du colloque seraient publiés. C'est maintenant chose faite et Eric Binet a bien voulu accepter que son texte soit publié dans cette lettre d'information. Qu'il en soit remercié.

Il y a quelques semaines, j'écoutais les 3 heures d'Arte sur la Loire, quelques uns parmi nous d'ailleurs s'y exprimaient et voici qu'elle s'approchait de moi.....

Alors pouvait se livrer un regard d'amoureux C'est bien le fleuve Loire, non plus précisément c'est La Loire Un vol d'oiseaux sur quelqu'un ou plutôt, surgi de quelqu'une, un envol d'oiseaux

Ses grèves ardentes, ses courbes changeantes Et la voici en fleuve libre, en ses lumières mobiles En sa densité transparente Elle est fleuve littéraire, elle me parle la langue d'une large boucle Reine en ses châteaux, jardin de la France

Non pas le sublime, simplement la lumière sort de l'eau Blonde au coeur de la mer des blés, Inventant la mesure entre ses rives de Touraine Et donnant son émouvante blondeur au tuffeau d'Anjou Fleuve civilisé en ses images fluides

Elle se traîne, elle s'élance Son cristal voyage entre les bancs de sable, les romanesques boires Et les marais vitaux Elle descend doucement en ses matins de brouillard Vers le bleu ardoise des jours de pluie

Vous la croyez calme, vous l'aimez avec ses chalands et ses gabarres Ses grandes voiles carrées d'avant le chemin de fer Elle modifie ses formes, ce qu'elle déplace est lent et colossal Le bruit du fleuve est un souffle entre les piles des ponts Et vous l'entendez dégringoler entre ses perles de pierres

Elle apprivoise les gris de ses confluences et son impétuosité S'approche de la grandeur d'un fleuve marin Qui parle alors de la gérer? Il s'agit sans doute de la retrouver, avec cet air faussement inutile, souveraine Abandonnée à ses sombres puissances, verte comme la colère Baudelairienne, dévastatrice

Vous voudrez limiter ses débordements, conforter ses levées de terre Les ouvrir seulement là où vous voudrez Installer des brebis et autres races rustiques, des pelouses sur sable Il faudra bien que vous l'acceptiez rouge Puis bleue dans sa nuit de gel à pierre fendre Elle sera vive comme l'argent, givre comme votre argent Vous pourrez l'abîmer, mais jamais la corseter

Alors vous voudrez vivre avec elle
L'eau rentre dans votre ville
Vivre avec elle, mais la gérer?
Composer, gestions plurielles, et d'abord je ne crains pas de le dire
La protéger et se protéger d'elle
Vivre avec elle
Identifier et coordonner ses biotopes
Il y a une écologie de votre couple
Et de ses limons fertiles

Votre regard vous a rapprochés
Vous ne la quitterez plus
Vous vous retournerez vers elle
Vous percevrez ses liens avec ses milieux annexes
Vous deviendrez promontoire, ripisylve, rencontre
Pont, lit d'amour, aménités
Vous laisserez vos a priori et entrerez dans la mobilité
Qui est la santé même

Vous ne construirez plus de rocades le long de ses images courantes Ses érosions vous gênent?
Votre génie deviendra végétal
Qu'elle soit paisible ou jaune, hugolienne
Vous ne construirez plus contre elle
Sensible à sa vulnérabilité
Et habile avec sa violence
Jouant de vos reflets et de vos prairies

Enfin, elle aura son espace de liberté
Vivante, c'est à dire respirante
Mobilisant, comme une mémoire durable, ses sédiments
Mais libre, profondément libre en ses niveaux
Requérant cependant ses placentas halieutiques et ses frayères attentives
En remontant sa ligne d'eau
Dansante, non pas chenalisée, libre de ses méandres
Libre même de ses débords
Dans des zones naturelles d'expansion des crues

Vous ne l'aimerez pas de l'avoir domptée
Soleil d'hiver
Blanche avec les nuages
Non, vous ne l'aimerez pas de l'avoir domptée
Vous l'aimerez dans sa rétention vive
Jusqu'à sa vibration estuarienne
Aimable parce qu'aimée en son écharpe verte
Gardant précieusement ses vasières, ses roselières et ses expansions humides
Vous l'entourerez de vos miroirs et de vos modèles
Savantes modélisations
Vous lui offrirez et vous apprendrez d'elle votre conscience du risque
Mais saurons nous l'aimer ainsi?